

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 4 septembre 2025

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Membres → en exercice : 09 Présents : 9 Votants : 9 Pouvoirs : 0

N° DCM_2025_36	DÉLIBÉRATION Portant sur le renouvellement du DAE de la salle des fêtes et la souscription d'un contrat de maintenance associé
-----------------------	---

La salle des fêtes est soumise à l'obligation légale de disposer d'un **défiibrillateur automatisé externe (DAE) opérationnel**, conformément aux articles **R. 143-57 à R. 143-60 du Code de la construction et de l'habitation (CCH)** et à la **loi n° 2018-527 du 28 juin 2018** relative aux défibrillateurs cardiaques.

Le défibrillateur actuellement en place présente des **dysfonctionnements liés à l'usure de ses composants (batterie, électrodes)** et nécessite un remplacement complet pour garantir la **sécurité des usagers** et se conformer aux **exigences réglementaires en matière de maintenance** (art. L. 5212-1 du Code de la santé publique).

À cet effet, une **consultation a été engagée auprès de plusieurs prestataires** pour le renouvellement de l'équipement et la souscription d'un **contrat de maintenance incluant la location du matériel**. Deux offres ont retenu l'attention du conseil municipal :

1. **Société LOCACOEUR** :
 - Location à **75.60 €/mois HT** (hors boîtier extérieur).
2. **Société ELECTROCOEUR** :
 - Location à **60 €/mois HT, incluant le boîtier extérieur, les consommables et la maintenance complète.**

Après analyse comparative, la proposition d'**ELECTROCOEUR** s'avère **plus avantageuse** au regard :

- De l'**intégration du boîtier extérieur** (obligatoire pour une accessibilité optimale en ERP),
- De la **prise en charge des consommables** (évitant des coûts supplémentaires),
- D'une **maintenance globale** simplifiant la gestion administrative pour la collectivité.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Acter le choix du prestataire (ELECTROCOEUR) pour le renouvellement du DAE et son contrat de maintenance.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU

Adoptée à l'unanimité

